



www.ensba-lyon.fr

La taxe d'apprentissage

SOUTENEZ UNE NOUVELLE
GÉNÉRATION D'ARTISTES
ET DE DESIGNERS

8 bis quai Saint-Vincent
69001 Lyon - France

T +33 (0)4 72 00 11 71
infos@ensba-lyon.fr

École nationale
supérieure
des beaux-arts
de Lyon

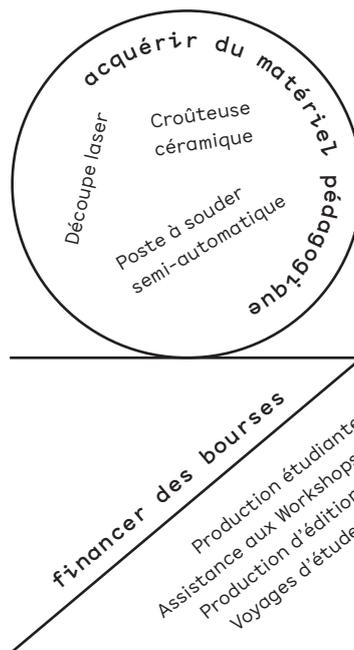
La taxe d'apprentissage

SOUTENEZ UNE NOUVELLE GÉNÉRATION D'ARTISTES ET DE DESIGNERS

VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE À L'ENSBA C'EST :

- Former des artistes et des designers de haut niveau dont vos entreprises auront besoin.
- Développer la recherche.
- Garantir un cadre de formation et de recherche optimal.
- Maintenir une politique ambitieuse en termes d'investissement en équipement et matériel.
- Donner les moyens à l'établissement de jouer un rôle de premier plan dans le contexte de l'enseignement supérieur en termes de formation innovante en art et en design.

GRÂCE À LA TAXE D'APPRENTISSAGE L'ENSBA A PU :



MODE D'EMPLOI

1

Choisissez votre organisme collecteur avant le 28 février.

Le versement s'effectue par l'intermédiaire d'un Organisme Collecteur de Taxe d'apprentissage (OCTA) agréé. Ces organismes vous fourniront les documents à leur retourner ainsi qu'une aide pour le calcul de la taxe.

2

Indiquez l'École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon comme bénéficiaire.

3

Renseignez nos coordonnées et notre numéro UAI :
Ensba Lyon, 8 bis quai Saint-Vincent,
69001 Lyon / numéro UAI : 0690185B

4

Tenez-nous informés : renvoyez-nous votre promesse de versement par mail à **M^{me} Carolin SACKMANN** :
carolin.sackmann@ensba-lyon.fr Nous pourrions ainsi vous intégrer dans notre réseau de bienfaiteurs.

École nationale
supérieure
des beaux-arts
de Lyon

T +33 (0)4 72 00 11 71
infos@ensba-lyon.fr
www.ensba-lyon.fr

8 bis quai Saint-Vincent
69001 Lyon - France

